

Séance ordinaire du 20 août 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingtième jour du mois d'août deux mille douze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur (partiellement), Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Guy Renaud, directeur général adjoint – développement durable, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2012-07-52

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2012, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue aux points 5.2 intitulée :

« **Ressources humaines**

Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel
Réf. : RH-2012-072 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Direction générale**

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis
Réf. : DG-2012-093

Direction du service de police

Suspension sans solde d'un policier à la Direction du service de police

Réf. : POL-2012-020 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-53**Période de questions**

Environ 50 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une photo au sujet de la grève Jolliet (secteur Lévis). Une autre personne dépose une lettre concernant le chemin Aubin (secteur Saint-Nicolas).

CV-2012-07-54**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 et de la séance extraordinaire du 6 août 2012**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 3 juillet 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 6 août 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-55**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 26 juin et 3 juillet 2012**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 26 juin et 3 juillet 2012 est déposé.

CV-2012-07-56**Convention de règlement de griefs à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, pour les années 2007 à 2011**Réf. : [RH-2012-075](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la convention de règlement de griefs à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision

RH-2012-075.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-57

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au règlement RV-2012-11-83

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2012-11-83 décrétant un emprunt pour divers travaux pour la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis et pour l'acquisition de la gare.
-

CV-2012-07-58

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison de quartier

Réf. : [DG-2012-092](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Janet Jones, Dominique Maranda et Simon Théberge intéressés à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison de quartier qui aura lieu le 11 septembre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-59

Adoption de la politique de foresterie urbaine

Réf. : [EI-2012-060](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter la politique de foresterie urbaine, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision EI-2012-060 et de mandater la Direction de l'environnement à présenter un plan de travail pour l'élaboration d'un plan d'action découlant de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-60

Modification de la résolution CV-2011-04-67 « Décret de travaux dans certains bâtiments et financement afférent », décret de travaux et financement afférent

Réf. : [EI-BI-2012-018](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2011-04-67 « Décret de travaux dans certains bâtiments et financement afférent » par la suppression des mots « 1683, rue Lavoisier » et par le remplacement du montant de « 324 000 \$ » par celui de « 236 000 \$ ».

De décréter l'acquisition et l'installation d'un nouveau bâtiment de service pour le parc Lavoisier, des travaux au bâtiment pour le service d'entraide de Saint-Rédempteur ainsi que l'acquisition d'équipements nécessaires pour ces bâtiments, tel qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision EI-BI-2012-018, lesquels étant financés ci-après.

Pour financer la dépense relative à ces acquisitions et travaux, d'affecter un montant de 133 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-61

Financement afférent à la dépense relative à l'acquisition de machineries, véhicules et équipements pour la Direction du service de police

Réf. : [EI-EM-2012-021](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

Conditionnellement aux disponibilités budgétaire au programme triennal des immobilisations 2012, pour financer une partie de la dépense relative à l'acquisition de machineries, véhicules et équipements pour la Direction du service de police, tel que décrit à la fiche de prise de décision EI-EM-2012-021, d'affecter un montant de 360 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-62

Création d'un poste de technicien ou technicienne en équipements motorisés au Service des équipements motorisés

Réf. : [EI-EM-2012-023](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De créer un poste régulier à temps complet de technicien ou technicienne en

équipement motorisé, classe 11, au Service des équipements motorisés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-63

Ratification de l'entente intervenue avec la compagnie d'utilités publiques Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction de liens routiers et d'un viaduc reliant la 7^e Rue (secteur Saint-Rédempteur) à la rue de l'Aréna (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [EI-GEN-2012-081](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De ratifier l'entente intervenue avec Hydro-Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-081, et ce, dans le cadre du projet de construction de liens routiers et d'un viaduc reliant la 7^e Rue (secteur Saint-Rédempteur) à la rue de l'Aréna (secteur Saint-Nicolas), la dépense relative à cette entente étant déjà financée par la résolution CE-2010-11-60 adoptée par le comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-64

Engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation (rue Vermette, secteur Saint-Rédempteur)

Réf. : [EI-GEN-2012-113](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales dans la rue Vermette (secteur Saint-Rédempteur) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-65

Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la route du Président-Kennedy (secteur Pintendre)

Réf. : [EI-GEN-2012-120](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des

Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité (volet 1.5, Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites), pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), de même que de confirmer à ce ministère que ces travaux respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide sur ce programme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-66

Protocole d'entente à intervenir avec La maison des aînés de Lévis inc. concernant le prêt d'un bâtiment et le versement d'une aide financière à cet organisme

Réf. : [DVC-SOC-2012-030](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec La maison des aînés de Lévis inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2012-030, concernant le prêt d'un bâtiment et l'octroi d'une aide financière annuelle à cet organisme, pour les années 2013 à 2016 inclusivement, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-67

Contrat à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. concernant la location d'heures de glace et de locaux

Réf. : [DVC-SPO-2012-020](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De conclure le contrat à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. concernant la location d'heures de glace et de locaux au centre Bruno-Verret, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2012-020, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat et de prévoir une somme additionnelle de 182 223,41 \$ au budget 2013 de la Ville pour cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-68

Attribution du contrat pour la fourniture de structures récréatives de jeux pour différents parcs de la Ville (projet A)

Réf. : [DVC-SPO-2012-025](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de structures récréatives de jeux pour différents parcs de la Ville (projet A – Structures de jeux de la catégorie 18 mois-12 ans, appel d'offres 2012-50-26) à Équipements récréatifs jambette inc., aux prix mentionnés à sa soumissions, pour une dépense de 118 719 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-69

Dépôt de listes de certains contrats au 31 juillet 2012

Réf. : [FSA-APP-2012-005](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2012-07-70

Modification de la résolution CV-2012-05-56 « Modification du Règlement 967 établissant le régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) »

Réf. : [FSA-TRE-2012-029](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De remplacer le texte de l'annexe à la résolution CV-2012-05-56 « Modification du Règlement 967 établissant le régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) » par le texte indiqué en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-71

Affectation de la réserve financière pour les salaires des employés en

assignation temporaire du 1er janvier au 21 juillet 2012Réf. : [FSA-TRE-2012-030](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 57 629,52 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire pour la période du 1^{er} janvier au 21 juillet 2012, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2012-030.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-72

Demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les lots 1 961 821, 2 245 188 et 1 965 044 du cadastre du Québec (chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-047](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De déposer une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les lots 1 961 821, 2 245 188 et 1 965 044 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à présente résolution, et d'indiquer à cette commission qu'il s'agit d'un espace approprié disponible compte tenu de la finalité de la demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-73

Demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lot 2 848 294 du cadastre du Québec (rue Boisvert, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2012-049](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De ne pas demander l'exclusion d'une partie du lot 2 848 294 du cadastre du Québec de la zone agricole et de maintenir ce lot, pour la partie située dans le périmètre urbain, dans une « AFFECTATION D'EXPANSION À TRÈS LONG TERME », et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision URBA-2012-049.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-74**Modification de la résolution CV-2011-11-27 « Participation de la Ville au projet de logements communautaires d'Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière »**Réf. : [URBA-2012-056](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier la résolution CV-2011-11-27 « Participation de la Ville au projet de logements communautaires d'Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière » par l'ajout du paragraphe suivant :

« D'assumer 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 100 % maximum des logements prévus au projet pendant les cinq premières années. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-75**Avis sur le projet d'implantation d'une antenne de télécommunications au 451, rue Claude-Jutra (secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2012-064](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De signifier le désaccord de la Ville quant à l'installation d'une antenne de télécommunications sur le lot 1 962 615 du cadastre du Québec, soit au 451, rue Claude-Jutra (secteur Saint-Nicolas), et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision URBA-2012-064.

D'informer Vidéotron que cet avis ne l'exempte cependant pas d'obtenir toute autre autorisation requise pour la réalisation de son projet et de respecter toute autre norme par ailleurs applicable et qu'il est de sa responsabilité d'obtenir toutes les informations utiles pour s'assurer de leur respect.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération et elle mentionne qu'elle s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2012-07-76**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 1 962 381 et 1 963 975 du cadastre du Québec (chemin Saint-Joseph, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2012-067](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 1 962 381 et 1 963 975 du cadastre du Québec, et plus précisément d'offrir dans le bâtiment agricole (grange) les usages complémentaires suivants, soit l'usage de restauration pour faire déguster des produits et que la clientèle puisse les consommer sur place (Table Champêtre), ainsi que des aires de repos et une aire d'interprétation du bleuets seront aménagées dans ce bâtiment agricole (grange) comme usage complémentaire à l'agriculture, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution et d'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à la majorité

CV-2012-07-77

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation d'une partie du lot 2 848 336 du cadastre du Québec (rue Principale, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2012-068](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation d'une partie du lot 2 848 336 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 759 mètres carrés, et d'indiquer à cette commission que cette partie de ce lot devra être rattachée au lot du demandeur, soit le lot 2 848 337 de ce cadastre, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution et d'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-78

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation de parties du lot 2 221 756 du cadastre du Québec (route des Iles, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2012-071](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation, soit pour l'agrandissement de la

superficie du lot 2 221 766 du cadastre du Québec à même une partie du lot 2 221 756 de ce cadastre, d'une superficie de 639,3 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution et d'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-79

Avis sur le projet d'implantation d'une antenne de télécommunications au sud de la rue de la Montagne (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-072](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De signifier le désaccord de la Ville quant à l'installation d'une antenne de télécommunications sur le lot 1 963 488 du cadastre du Québec, soit au sud de la rue de la Montagne (secteur Saint-Nicolas), et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision URBA-2012-072.

D'informer Vidéotron que cet avis ne l'exempte cependant pas d'obtenir toute autre autorisation requise pour la réalisation de son projet et de respecter toute autre norme par ailleurs applicable et qu'il est de sa responsabilité d'obtenir toutes les informations utiles pour s'assurer de leur respect.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-80

Modification de la résolution CV-2012-07-08 « Acceptation de l'offre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la contribution financière du gouvernement dans le cadre du programme Rénovation Québec – Ville de Lévis »

Réf. : [URBA-PSU-2012-010](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2012-07-08 « Acceptation de l'offre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la contribution financière du gouvernement dans le cadre du programme Rénovation Québec – Ville de Lévis » par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« D'affecter ce budget de la manière suivante :

Volet	programmation 2012-2013
II-1 « rénovation résidentielle »	
- territoires d'application :	1 890 000 \$
- hors territoires :	360 000 \$
II-5 « accession à la propriété »	50 000 \$

II-6 « bonification AccèsLogis Québec »	100 000 \$
Total :	2 400 000 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-81

Acceptation de l'offre d'achat du lot 4 964 481 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 4 458 078 de ce cadastre (Parc industriel Bernières) et abrogation de la résolution CV-2011-13-28 « Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 4 492 939 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières) »

Réf. : [DEV-2012-143](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accepter l'offre d'achat de Ferblanterie Joël Ouellet inc. du lot 4 964 481 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 4 458 078 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-143, laquelle annule l'offre d'achat acceptée par la Ville par la résolution CV-2011-13-28 « Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 4 492 939 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières) », d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Dans le cadre de l'acceptation de la présente offre d'achat, d'abroger en conséquence la résolution CV-2011-13-28 « Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 4 492 939 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-82

Modification de la résolution CV-2011-12-39 « Acquisition d'une servitude sur une partie des lots 4 178 243 et 4 178 246 du cadastre du Québec (rue du Docteur-Auger, secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2012-157](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2011-12-39 « Acquisition d'une servitude sur une partie des lots 4 178 243 et 4 178 246 du cadastre du Québec (rue du Docteur-Auger, secteur Lévis) » par le remplacement des mots « des lots 4 178 243 et 4 178 246 du cadastre du Québec, d'une superficie de 58,9 mètres carrés, en faveur du lot 4 178 244 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2011-082 » par les mots « des lots 4 178 241, 4 178 242, 4 178 243 et 4 178 246 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 251,5 mètres carrés, en faveur

du lot 4 178 244 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur les plans annexés à la fiche de prise de décision DEV-2012-157 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-83

Fermeture temporaire du Parcours des Anses et de certaines rues, interdiction de stationner lors du Marathon des Deux-Rives SSQ et de la Course des Étoiles SSQ et soutien logistique

Réf. : [DEV-2012-180](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De fermer temporairement une partie du Parcours des Anses ainsi que certaines rues et d'interdire le stationnement sur certaines rues, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2012-180, le 24 août 2012, pour la tenue de la Course des Étoiles SSQ et d'apporter le support requis sur le plan logistique et technique à Marathon des Deux-Rives Lévis/Québec, selon les paramètres établis avec les différentes directions impliquées.

De fermer temporairement une partie du Parcours des Anses ainsi que certaines rues et d'interdire le stationnement sur certaines rues, tel qu'il est indiqué à cette fiche de prise de décision, le 26 août 2012, pour la tenue du Marathon des Deux-Rives SSQ et d'apporter le support requis sur le plan logistique et technique à Marathon des Deux-Rives Lévis/Québec, selon les paramètres établis avec les différentes directions impliquées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-84

Offre d'achat du lot 4 053 782 du cadastre du Québec (rue J.-B. Michaud, secteur Lévis) et financement afférent

Réf. : [DEV-2012-190](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De présenter à Développements Wilfrid-Carrier s.e.c. l'offre d'achat du lot 4 053 782 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-190, d'autoriser Philippe Meurant, directeur du Développement à signer cette offre d'achat ainsi que l'avis prévu à cette offre et, si cette offre est acceptée par Développements Wilfrid-Carrier s.e.c., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville.

De financer la dépense relative à cette acquisition ainsi qu'aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 456 000 \$ \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-85

Entente de gestion à intervenir avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation concernant le financement des activités de la Société de développement économique de Lévis (CLD) et le rôle et les responsabilités de la Ville en matière de développement local

Réf. : [DEV-2012-197](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente de gestion à intervenir avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation concernant le financement des activités de la Société de développement économique de Lévis (CLD) et le rôle et les responsabilités de la Ville en matière de développement local, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-197, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-86

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au Forum coopératif de Chaudière-Appalaches

Réf. : [DEV-2012-214](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jonet Jones et Dominique Maranda à participer au Forum coopératif de Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 19 septembre 2012 à Saint-Henri et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-87

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-118](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement et de créer une zone de débarcadère sur une partie de la rue Dollard (secteur Saint-Romuald), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Laure-Conan (secteur Saint-Nicolas), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue du Parc-Industriel (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue de l'Entente (secteur Lévis).

CV-2012-07-88**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-89 modifiant le Règlement numéro 221 sur la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**Réf. : [EI-GEN-2012-118](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-89 modifiant le Règlement numéro 221 sur la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'implanter un sens unique sur la rue Morin (secteur Lévis), d'interdire aux piétons de traverser l'intersection du boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Morin et d'interdire le virage à gauche à certains endroits à cette intersection.

CV-2012-07-89**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-90 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald**Réf. : [EI-GEN-2012-118](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-90 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Ce règlement a pour objet d'implanter un sens unique sur une partie de la rue Dollard (secteur Saint-Romuald).

CV-2012-07-90**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-91 modifiant le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis**Réf. : [URBA-PSU-2012-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-91 modifiant le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de modifier la disposition concernant les hausses de coût de loyer, d'ajouter des travaux admissibles à une subvention pour les ouvertures et d'insérer des éléments à la grille de pointage.

CV-2012-07-91**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (secteur Pintendre)**Réf. : [URBA-2012-059](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet de modifier le schéma concernant le lot 2 059 618 du cadastre du Québec situé dans une aire d'affectation « EXPANSION À TRÈS LONG TERME », afin d'intégrer celui-ci dans une aire d'affectation « AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE » et de prévoir que la nouvelle aire formée de ce lot devra respecter une densité résidentielle brute minimale de 20 logements à l'hectare.

CV-2012-07-92

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (secteur Pintendre), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, demande à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Réf. : [URBA-2012-059](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2012-059. Ce règlement a pour objet de modifier le schéma concernant le lot 2 059 618 du cadastre du Québec situé dans une aire d'affectation « EXPANSION À TRÈS LONG TERME », afin d'intégrer celui-ci dans une aire d'affectation « AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE » et de prévoir que la nouvelle aire formée de ce lot devra respecter une densité résidentielle brute minimale de 20 logements à l'hectare.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par la mairesse.

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-93**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis**Réf. : [DG-2012-093](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Mario Fortier, Réjean Lamontagne, Ann Jeffrey, Dominique Maranda et Simon Théberge à participer à l'activité organisée conjointement par la Chambre de commerce de Lévis et de la Société économique de Lévis qui aura lieu le lundi 27 août 2012 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-94**Suspension sans solde d'un policier à la Direction du service de police**Réf. : [POL-2012-020](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De suspendre sans solde, à titre de mesure administrative, un policier de la Direction du service de police, et ce, jusqu'à la décision finale des tribunaux dans le cadre du dossier où il fait l'objet d'accusations, le tout en date de la décision du conseil.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-95**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil prennent la parole.

CV-2012-07-96**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un bordereau de paiement.

CV-2012-07-97**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 21 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
